

**Président** : François Baroin, maire de Troyes (Aube), président de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole

**Rédaction-administration** :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

www.amf.asso.fr

**Site internet** : www.mairesdefrance.com**Directeur de la publication** : Éric Verlhac.**RÉDACTION****Rédacteur en chef** : Xavier Brivet.**Rédaction** : Franck Lemarc, Ludovic Galtier,

Aurélien Wälti.

**Secrétaire de rédaction** : Samantha Rauch.**Direction artistique** : Stéphane Camara.

**Ont collaboré à ce numéro** : Thomas Beurey, Valérie Brassart, Christine Cabiron, Geneviève Cerf-Casau, Stéphanie Colas, Pauline Delaere, Éric Delon, Hugo Demaille, Marion Didier, Gaëlle Duigou, Thierry Guerraz, Emmanuel Guillemain d'Echon, Sébastien Ferriby, Sarah Finger, Charlotte de Fontaines, Nathalie Fourneau, Marie-Cécile Georges, Alexandre Huot, Nelly Jacquemot, Martine Kis, Louise Larcher, François Lecocq, Bruno Leprat, Judith Mwendo, Fabienne Nedey, Sylviane Oberlé, Marie-Laure Pezant, Aurélien Philippot, Annick Pillevesse, Robin Plassereau, Emmanuelle Quémard, Christophe Robert, Caroline Saint-André, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser, Pauline Tivelet, Frédéric Ville.

**ADMINISTRATION****Éditeur** : Olivier Yviquel.**Publicité** : Bertrand Plisson, directeur,

PLC, 31, rue de La Rochefoucauld,

75009 Paris. Tél. 01 45 26 08 30.

**Abonnements** : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

**Tarifs d'abonnement 2021** :**Abonnement intégral** :

- Communes &lt; 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre

personnel) : 45,00 €.

**Abonnement numérique** :

- Communes &lt; 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre

personnel) : 40,00 €.

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

**Composage et impression** :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles

Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

**Numéro de commission paritaire** :

0421 G 84411. ISSN : 2270-7875,

1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Ce numéro a été tiré à

13 468 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



# Logement : rien ne se fera sans les maires

L'AMF est attachée de longue date au modèle français du logement social et à la mixité sociale. Les efforts des maires et des intercommunalités en faveur d'une offre locative accessible au plus grand nombre, souvent méconnus, sont essentiels. Les déclarations de la ministre du Logement, fin décembre, stigmatisant des maires accusés de « ne pas jouer le jeu » en faveur du logement social, étaient de ce fait injustes. L'AMF a rappelé au gouvernement les conséquences de sa décision prise, il y a trois ans, de faire supporter le coût de la baisse de l'APL sur les bailleurs sociaux, ce qui a fortement réduit leur capacité d'investissement, entraînant une crise de la construction de logements sociaux que l'État reconnaît aujourd'hui. La fragilisation du secteur s'est accrue avec le désengagement financier de l'État, notamment sur les aides à la pierre et sur la compensation de l'exonération de taxe foncière pour les logements sociaux.

L'État ne saurait donc faire la leçon aux élus qui partagent l'objectif de développement d'une offre de logement social supplémentaire dont ils sont les premiers acteurs. En témoigne la signature, fin 2020, avec d'autres associations d'élus, les acteurs de la construction et

le gouvernement d'un « Pacte de la relance de la construction durable » qui vise notamment à accélérer les procédures d'urbanisme pour limiter la baisse des mises en chantier en 2021.

Conscient du rôle clé des élus, le gouvernement a engagé une concertation sur l'avenir des objectifs de construction de logements sociaux fixés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU), après 2025, et sur une réforme des critères d'attribution. L'AMF y participe et a formulé des propositions. Elle préconise notamment d'instaurer un rythme progressif de rattrapage pour les communes en déficit de logements sociaux, qui tiennent compte des contraintes locales et des efforts engagés par les communes.

L'évolution des politiques de construction et d'attribution de logements sociaux doit plus que jamais relever d'une politique décentralisée, et d'un pilotage par le bloc communal. C'est une condition *sine qua non* pour stopper la baisse de la construction et renouer avec un rythme de production de logements comparable aux années passées.



**FRANÇOIS BAROIN,**  
PRÉSIDENT DE L'AMF